

qu'il y avait une lueur d'espoir ? Et M. Préau lui-même ne venait-il pas de la faire luire plus vive que jamais ?

—Messieurs, dit le juge, avez-vous quelque chose à dire ?

Pas un mot, pas un murmure, pas un chuchotement ne se fit entendre. La foule, qui s'était de plus en plus augmentée depuis l'ouverture de la séance, occupait toute la salle, jusqu'aux places réservées aux avocats ; chacun, le cou tendu, prêtait l'oreille pour entendre les paroles du juge.

Le juge, après avoir parlé du mérite et de la persévérante industrie du défunt, pour acquérir une si large fortune ; après avoir déploré l'absence de tout héritier pour en prendre la jouissance ; après s'être appesanti sur l'immense responsabilité de celui qui en serait l'administrateur au nom de l'Etat ; après s'être étendu sur les qualités du docteur Rivard, sur son caractère, son intégrité, sa ponctualité, sa réputation, se préparait à prononcer son jugement, quand M. Préau se leva encore une fois et dit :

—Au risque de passer pour importun aux yeux de la Cour et de cet auditoire, je suis obligé de prier son honneur de vouloir bien me permettre de dire, que je viens d'être informé qu'une personne désire être entendue devant la Cour, avant que votre honneur prononce son jugement.

—Je n'aime pas à être interrompu d'avantage, répondit le juge d'un ton sec !

—Mais votre honneur.....

—Monsieur Préau !

—Peut-être cette personne a-t-elle quelque chose d'important à déclarer.

—La Cour a déjà attendu assez longtemps.

—Je suis fâché d'être obligé de remarquer, qu'il sied mal à une cour de justice de mesurer les intérêts du public sur la longueur d'une séance ou sur le plus ou moins de patience ou d'impatience qu'éprouve celui qui préside.....

—Monsieur !

—Je suis prêt à présenter mes excuses, si j'ai fait usage de propos injustes ou injurieux ; mais je le répète, je suis respectueusement d'opinion que la Cour devrait entendre cette personne, quelle qu'elle soit. Si ce qu'elle a à dire est important pour cette cause, votre honneur, dont je connais l'impartiale justice, ne serait-elle pas la première à se reprocher de ne l'avoir pas entendue ? Si au contraire ce témoignage est d'aucune importance, la Cour n'aura perdu que quelques minutes ! Il me semble, quand il s'agit d'aussi graves intérêts que ceux qui sont en jeu dans cette cause, la Cour ne doit point hésiter à admettre jusqu'aux plus petites informations, si elles peuvent aider à la dispensation de la justice.

Le juge baissa la tête et réfléchit un instant.

Le public, qui s'attendait à quelque chose d'important, regardait M.